

**POLICE FEDERALE**  
Service Judiciaire d'Arrondissement (SJA)

BRUXELLES



**Police**

Rue des Quatre Bras, 13 /bt2 - BRUXELLES  
Tél.: 02/508-72-38 Fax.: 02/511-30-70

Annexe

57/95

13  
(+25 ann)

N° Ind.: 12926/02

**PRO JUSTITIA**

N° PV.: **15053/02**

Sect.: Serious Crime Squad

N° Not.:

Date : **12/07/02**

Aud.: 1

Ann.: 1

Perq.: 0

**PROCES-VERBAL SUBSEQUENT**

A charge de / Au sujet:

Inconnu(s)

Suite aux devoirs prescrits par :

Monsieur le Juge d'Instruction (01) Damien  
VANDERMEERSCH

En date du : 12/07/02 dossier : 1006/02-01

Transmis à:

Monsieur le Juge d'Instruction (01) Damien VANDERME  
BRUXELLES,

Sur plainte de / Préjudicié:

Le Directeur Judiciaire

Glenn AUDENAERT,

Objet(s)

Audition (Philippe REYNTJENS)

Copie(s):

Réf. LAB -

DIRJU: -

Fait(s):

- Fait à déterminer

POLICE FEDERALE  
Service Judiciaire  
Arrondissement  
BRUXELLES

L'an deux mille deux  
Le douze du mois de juillet à 9.50 heures,

Nous, **Valérie MIGEOT**,

Inspecteur principal de police, attachée au service judiciaire d'arrondissement de Bruxelles, procédons aux dates et heures reprises ci dessus, en présence du Commandant **Pierre PAYEBIEN** et du Lieutenant **Frédéric PIWOWARCZYK** de la Police Judiciaire de Paris, à l'audition du nommé:

**Filip REYNTJENS**

Né à ANVERS le 14.06.1952  
De nationalité belge  
Domicilié à 2000 ANVERS, Keizerstraat, 84  
Professeur

qui nous déclare :

Je désire m'exprimer en français.

Vous me faites savoir que conformément à l'article 47 bis du Code d'instruction criminelle :

- je peux demander que les questions et réponses soient actées dans les termes utilisés,
- je peux, si je le souhaite, m'exprimer dans une autre langue que celle de la procédure,
- je peux demander à ce qu'il soit procédé à tel acte d'information ou telle audition,
- je peux utiliser les documents en ma possession et exiger même ultérieurement qu'ils soient joints au procès-verbal d'audition ou déposés au greffe,
- mes déclarations peuvent être utilisées comme preuve en justice.

\*  
\* \*

Je suis actuellement professeur à l'université d'ANVERS et président de l'institut de politique et de gestion du développement.

C'est en 1976 que j'ai commencé à m'occuper des pays des grands lacs, époque à laquelle je suis parti travailler à l'université nationale du RWANDA jusqu'en 1978.

Ensuite, je m'y suis rendu quasiment chaque années pour des missions judiciaires et de recherches.

J'ai à ce jour publié une dizaine d'ouvrages concernant le RWANDA et la région des Grands Lacs.

Un de ces ouvrages s'intitule « Rwanda : trois jours qui ont fait basculer l'histoire ».

AK

C'est à partir de 1996-1997 que j'ai été nommé expert auprès du TPIR. J'ai été entendu comme témoin-expert dans des juridictions nationales, belges, suisses et dans des commissions parlementaires, françaises et belges.

Dès l'automne 90, le sentiment anti-belge régnant au RWANDA était généralisé dans les milieux Hutus extrémistes mais pas au sein de toute la population.

Plusieurs raisons expliquent cet état de fait, et entre autre le fait qu'en octobre 1990, les belges ont retiré leurs troupes après l'offensive des troupes du FPR au RWANDA et le fait qu'ils ont refusé de livrer des armes au RWANDA.

En 1993, la Belgique a tenté d'adopter une attitude neutre dans le conflit, attitude non acceptée et jugée par les rwandais hostile car non amicale, à la différence de la France qui avait adopté une attitude amicale.

Un autre élément provient du fait que le siège du FPR se situait à BRUXELLES, rue de l'Observatoire.

Certains éléments du KIBAT, bataillon belge de la MINUAR, ont été perçus comme hostiles au gouvernement en place, du fait des écarts de comportement injustifiables d'éléments indisciplinés relevant du premier bataillon.

Enfin, il faut noter que c'est le contingent belge qui a escorté un bataillon du FPR le 28.12.93 de MULINDI vers le CND à KIGALI.

J'ai entendu parler de la discussion dans un café liégeois indiquant que des jeunes rwandais s'étaient entendus dire de deux militaires belges qu'ils allaient au rwandais pour éliminer le dictateur.

Je n'ai jamais obtenu d'autres éléments significatifs quant à cela malgré une demande formulée à l'Auditeur Général Militaire en 1995, Monsieur FOBE, actuellement à la retraite.

En août 1993, excepté le MRND et la CDR, tous les partis d'opposition se sont scindés en deux ailes, l'une pro-MRND, l'autre pro-FPR.

Jusqu'à l'assassinat le 21.10.1993 du président burundais NDADAYE, il aurait été difficile de prédire quelle majorité se serait dégagée en cas d'élection.

Je crois que l'Accord d'ARUSHA est mort avec la mort du président NDADAYE, premier président HUTU mis au pouvoir par élection démocratique.

La conséquence à KIGALI a voulu que les HUTUS cultivent alors une méfiance envers les TUTSIS, démontrant ainsi qu'ils ne pouvaient accepter des lois démocratiques.

Concernant le colonel Anselme NSHIZIRUNGU, j'ai un document de sa main et daté de fin février 1995, adressé à Camille TULPIN, ancien chef de la Sûreté rwandaise, décédé accidentellement en Afrique du Sud.

Je vous permets de prendre copie de ce document, copie que vous joignez à la présente audition.

FK

J'ai contacté téléphoniquement Anselme NSHIZIRUNGU en 1995 alors qu'il était ambassadeur à ADDIS-ABEBA qui m'a confirmé être le rédacteur de cette lettre.

Il est resté très évasif sur les motivations de la rédaction de cet écrit et concernant l'attentat sur l'avion présidentiel.

Vous me parlez d'un document intitulé 'Situation actuelle et perspectives à court terme' qui a circulé à KIGALI fin 93, début 94.

Je pense savoir que ce document émanait du FPR.

Concernant la réunion tenue le 1 ou le 04.04.94 au domicile de madame le Premier ministre Agathe UWILINGIYIMANA, j'ai trouvé quatre témoins qui ont assisté à cette réunion.

Cette réunion était composée de jeunes officiers du Sud et avait pour objet le développement de cette même région

Je vous permets de prendre copie de ces témoignages, copies que vous joignez à la présente audition et vous précise que KARENGWA confirme que la réunion avec les officiers s'est tenue le 04.04.94, tout comme IRADUKUNDA Jean-Baptiste.

Par contre, Edouard GASARABWE parle d'une réunion tenue le vendredi saint, soit le 01.04.94.

Cette réunion a fait l'objet d'une interprétation par la RTLIM comme étant une préparation à un coup d'état, d'autant plus qu'Agathe a dit qu'il fallait 'éliminer' le président.

Elle entendait une élimination politique, mais cela a du être interprété dans son acception physique.

Vous me demandez de parler des raisons de la réunion du 06.04.94 à ARUSHA.

Le thème principal de cette rencontre était la situation au BURUNDI.

Cependant, la situation au RWANDA a également été abordée.

Le cadre de la réunion n'était pas précis et, les présidents de la région (BURUNDI, TANZANIE, RWANDA entre autre) étaient présents, à l'exclusion du ZAIRE, MOBUTU ayant décliné l'invitation.

Quand j'ai témoigné lors d'un procès au TPIR, j'ai remis copie du communiqué final, en version anglaise et française, de cette réunion.

Je suis dans l'impossibilité de retrouver ce document pour le moment.

Selon divers témoins que j'ai rencontrés, le président MUSEVENI aurait fait durer cette réunion et l'impression de ceux qui pointent le FPR comme responsable de l'attentat présidentiel, est que, MUSEVENI, allié du FPR, aurait cherché à ce que HABYARIMANA ne prenne l'avion que la nuit tombée.

Relativement au soir de l'attentat du 06.04.94, l'avion se trouvait en approche finale et a été abattu par un tir doublé.

Le premier missile avait pour but de faire fonctionner le leurre, le second d'abattre l'avion.

Cet avion n'était pas doté de leurre.

Ce devait être l'affaire de trois hommes, deux tireurs et un commandant.

*la*

Le 07.04.94, un document signé de Papias S., a circulé en Belgique, disant que l'avion avait été abattu par les belges.

Un second élément en ma possession met en cause le bataillon bangladaishi comme étant à la base de la rumeur attribuant la responsabilité de l'attentat aux belges.

Je n'ai jamais obtenu confirmation de ce dernier élément, malgré le fait que j'ai adressé deux fax au commandant bangladaishi du bataillon de l'époque qui n'y a pas répondu.

C'est sur base de deux sources, la première britannique, qui m'a été rapportée par l'intermédiaire de Paul BEAVER, qui travaille pour la revue JAME'S DEFENSE WEEKLY, que j'ai affirmé que l'origine des missiles utilisés dans l'attentat provenait d'un lot saisi par la France durant la guerre du Golfe en IRAK.

Cette information m'a été confirmée par une personne haut placée au sein de SGR belge.

Je dois d'emblée vous dire que cette hypothèse n'est plus la mienne à ce jour.

, En effet, je crois avoir été manipulé.

Prenant connaissance d'une liste de missiles SOL-AIR en dotation à l'armée ougandaise, liste figurant dans les documents de la Commission parlementaire française, je m'en méfiais.

Evoquant cette question auprès des services secrets ougandais plus tard, auprès de trois sources indépendantes différentes, il m'a été confirmé que ces missiles avaient été fournis par l'OUGANDA aux troupes FPR, à un officier identifié dont je ne connais pas le nom actuellement.

Mes contacts se poursuivent avec mes sources, sources qui me promettent de me fournir également les noms des membres du commando qui se sont entraînés au tir de missile en OUGANDA.

C'est le bataillon belge qui m'a confirmé que des éléments du bataillon FPR au CND effectuaient des sorties du CND la nuit, et ce avant le 06.04.94.

A ce sujet, le bataillon KIBAT devait faire assurer une surveillance nocturne du CND la nuit du 06.04.94 au 07.04.94, avec des moyens appropriés.

Je sais que diverses demandes de cessez-le-feu ont été formulées, à la suite de démarches du général DALLAIRE, et ces tentatives se sont heurtées d'une part à l'intransigeance du gouvernement intérimaire et d'autre part à l'impossibilité de trouver un fond commun d'accords opérationnels.

De plus, si la thèse du FPR comme auteur de l'attentat se révélait vraie, le FPR n'avait pas intérêt à accepter un cessez-le-feu espérant une victoire militaire rapide.

Le FPR a lancé aux troupes étrangères opérant sous leur propre drapeau, à savoir la France, les belges et les italiens, l'ultimatum de quitter le RWANDA dès le 12.04.94, dans le but qu'elles ne soient pas opérationnelles en cas d'attaque de leur part.

fr

En octobre 94, je me trouvais au RWANDA où j'ai rencontré un témoin direct, une dame, tutsi, conseiller du secteur de MASAKA, qui dit avoir entendu et vu partir les missiles de la ferme de MASAKA.

Elle confirme que les militaires FAR qui ont trouvé les lance-missiles les ont emmenés plus tard à KANOMBE.

Je vous donne copie des notes prises lors de cet entretien, copie que vous joigniez à votre présent procès-verbal.

Je n'ai pas insisté pour obtenir son identité vu sa réticence et le contexte d'après génocide.

Durant ce séjour, j'ai rencontré un député FPR, président d'une Commission d'Enquête sur le génocide mise en place par le FPR, Tito RUTAREMARA, qui m'a dit que l'enquête sur l'attentat présidentiel n'était pas une priorité du gouvernement.

Sur base d'un témoignage en ma possession de Sixbert MUSANGANFURA daté du 02.11.95, à Nairobi, il m'a apporté des informations relativement à l'attentat, et a cité les noms du major Rose KABUYE et du lieutenant colonel KAYUMBA NYAMWASA comme étant impliqués.

A ce sujet, je vous remets copie de son témoignage manuscrit dans lequel vous trouverez de plus amples détails.

Je vous permets d'annexer ce document au présent procès-verbal.

En ce qui concerne la mission d'escorte du lieutenant LOTIN du 06.04.94, qualifiée de touristique par la commission d'enquête parlementaire belge, j'ai eu accès au journal de campagne et cahiers de veille, et je vous donne le relevé manuscrit que j'en ai fait relativement à la journée du 05 et 06.04.94.

Vous annexez copie de ce document que vous joigniez au présent procès-verbal.

Je ne peux apporter plus de précisions par rapport à ce que j'ai écrit dans mon livre bien que j'ai contacté téléphoniquement l'unique survivant de cette mission, le caporal LEFEBVRE.

Je n'ai pas obtenu l'identité des personnalités FPR escortées ce jour-là, bien que je l'ai demandé à ce militaire.

Le nom des responsables des observateurs de l'ONU était un argentin, un certain PURSCHER.

Tout comme vous, j'ignore les raisons du changement d'itinéraire de cette escorte prévue pour les BIRUNGAS et effectuée à l'AKAGERA, tout comme j'ignore quel en était l'objet.

Le 07 ou le 08.04.94, à leur domicile, deux gendarmes coopérants français René MAIER et Alain DIDOT ont été assassinés.

Ils étaient chargés de la maintenance du trafic radio de l'ambassade de FRANCE.

M'en ont parlé, le capitaine Paul BARRIL et le colonel CUSSAC, attaché défense, ainsi que le colonel VINCENT.

CUSSAC m'a précisé que le 08.04.94, tôt le matin, DIDOT était encore en vie.

FR

Pour lui, il ne fait pas de doutes que c'est le FPR qui est à la base de leur assassinat, 'message' ainsi envoyé à la France en raison de son soutien apporté au régime HABYARIMANA.

En raison de la réalité sur le terrain, je peux dire que le FPR est incontestablement le responsable de ces assassinats.

Effectivement, c'est DIDOT, chargé du réseau radio de l'ambassade, bien qu'il n'ait pas été chargé d'écouter les transmissions du FPR, l'a probablement fait.

La présence des antennes sur son toit était normale.

Une partie des informations m'avait été confirmée par le colonel VINCENT, attaché Défense à l'ambassade de Belgique au RWANDA.

Sur le nombre de corps, militaires ONU belges tués le 07.04.94, malgré le fait que certains aient avancé le chiffre de 11 ou 13 corps, il est établi qu'il s'agissait de 10 corps.

Je vous fournis copie de divers documents, morgue et actes de décès, recueillis et qui établisse définitivement à 10 personnes, les tués belges militaires.

Je vous permets de prendre copie de ces documents et de les annexer à votre présent procès-verbal.

En ce qui concerne la déclaration de Joe SILLS, porte-parole de l'ONU, annonçant la mort de trois observateurs militaires belges, j'ai entendu cette information le soir du 07.04.94 sur la RTB (Radio Télévision Belge).

Il n'existait pas de MILOB belge.

Toutefois, comme le chiffre de 13 militaires belges tués avaient été cité, j'ai essayé de recouper cette information, ce à quoi je ne suis pas parvenu et en ai donc conclu qu'elle était erronée.

Sur le fait que les troupes du FPR ont commencé leur offensive le 07.04.94 autour de 5.10hrs, je vous fournis le témoignage en néerlandais du père Philippe DEVESTELE, qui se trouvait alors à la frontière Ougandaise, plus précisément à NYAGATARE qui confirme ces éléments.

J'ai obtenu d'autres témoignages dans ce sens recueillis dans le courant de l'année 95.

Je vous remets également copie d'un témoignage manuscrit rédigé par le capitaine togolais Ekpe APEDO qui était MILOB au camp de KIGALI et qui fait état de ce qu'il a obtenu de la part d'un major des FAR, l'information selon laquelle leur service avait intercepté une communication radio sur réseau FPR annonçant 'Target is hit'.

Je ne suis pas en mesure de vous remettre copie de la note n°138/03 11 07/A 1h KINSHASA du 20.04.94, de la note verbale n°C49/C2 du 21.04.94, ni des notes des 10, 11 et 15.04.94, n'en ayant pas trouvé trace dans mes archives.

fk

De l'analyse de la situation telle que je l'a connais, l'hypothèse qui a courru selon laquelle l'attentat sur l'avion présidentiel serait le fait de l'AKAZU et des extrémistes HUTUS, est a abandonner.

En fait, les 'AKAZUS' étaient désorientés après l'attentat et, ma thèse selon laquelle les missiles viendraient d'OUGANDA l'a met totalement à mal.

\*  
\* \*

Vous me faites savoir que conformément à l'article 57 du Code d'instruction criminelle je peux obtenir gratuitement une copie du procès-verbal de mon audition.

- Je demande expressément cette copie que vous me remettiez, ma signature valant récépissé.

\*  
\* \*

- Vous me donnez lecture de ma présente déclaration comme suite à mon souhait

\*  
\* \*

- Je n'ai aucune modification, complément ou correction à apporter à la déclaration

Lecture faite, persiste et signe, ce 12.07.2002, à 13.15 Heure.



DONT ACTE,

